

ARRETE MUNICIPAL
N° 160-2024

Arrêté du 10 septembre 2024

Objet : Réglementation stationnement sur trottoir au droit du n°1286 Avenue de la Gare - pose de mobilier urbain

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1^{ère} et 2^{ème} parties notamment les articles 225

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation

Vu la demande de l'entreprise VISEO en date de ce jour,

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors de la pose de mobilier urbain

A R R E T E

Article 1 :

Afin de faciliter les travaux précités au droit du n°1286 Avenue de la Gare, il sera autorisé le stationnement d'un camion sur le trottoir le vendredi 20 septembre 2024 de 8 h à 17 h

Un passage pour la circulation piétonne d'1 m 40 devra être maintenu

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation sera mise en place par la société VISEO sous la responsabilité de Mr MEYRIEUX et l'arrêté sera affiché à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le chef de gendarmerie, aux services de la police municipale, l'entreprise VISEO.

Le Maire de Montrond-les-Bains,

Serge PERCET,

